



Nouvelles populations légales : 1 642 115 Bourguignons au 1er janvier 2010

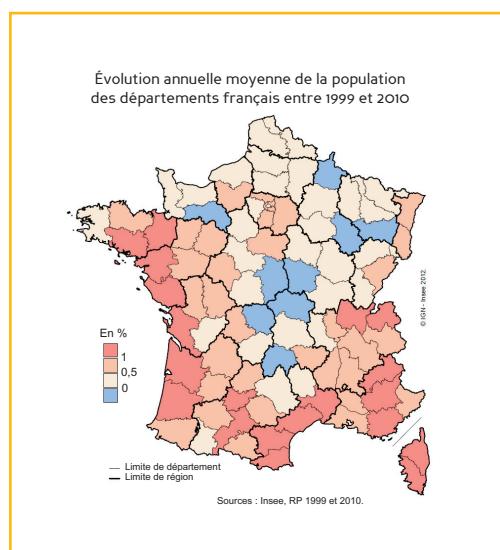
Au 1^{er} janvier 2010, la Bourgogne compte 1 642 115 habitants.

Les premiers chiffres issus du recensement rénové de la population portaient sur l'année 2006. En quatre ans, la Bourgogne a gagné 13 300 habitants, soit une croissance annuelle moyenne de la population de 0,2 %. Cette évolution reste modeste comparée à celle de la France métropolitaine : + 0,6 %.

Seules trois régions, toutes trois situées dans le quart Nord-est de la France, sont démographiquement moins dynamiques que la Bourgogne : Champagne-Ardenne, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais.

En Bourgogne, les évolutions entre 2006 et 2010 confirment celles observées sur onze ans : la population diminue dans la Nièvre et augmente dans les trois autres départements. Sur les quatre dernières années, la croissance démographique s'est fortement accélérée en Saône-et-Loire soutenue par un solde migratoire positif. Elle se renforce en Côte-d'Or portée uniquement par un excédent des naissances sur les décès. L'Yonne gagne encore des habitants mais à un rythme moins

soutenu que par le passé. Dans la Nièvre, la baisse démographique s'est accentuée : les décès l'emportent sur les naissances et le solde migratoire est tout juste positif.



31 700 Bourguignons de plus depuis 1999						
Départements	Population municipale 2010	Population sans double compte 1999	Variation 1999 - 2010			
				Nombre	Total	Moyenne annuelle (%)
Côte-d'Or	524 358	507 009	+ 17 349	+ 0,3	+ 0,3	0,0
Nièvre	219 584	225 191	- 5 607	- 0,2	- 0,3	+ 0,1
Saône-et-Loire	555 663	544 891	+ 10 772	+ 0,2	0,0	+ 0,2
Yonne	342 510	333 316	+ 9 194	+ 0,2	0,0	+ 0,2
Bourgogne	1 642 115	1 610 407	+ 31 708	+ 0,2	0,0	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2010.

Évolution de la population des grandes communes de Bourgogne

Commune de plus de 10 000 habitants	Population municipale 2010	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2010	
			Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	151 212	150 138	+ 1 074	+ 0,1
Beaune	22 394	21 917	+ 477	+ 0,2
Chenôve	14 045	16 250	- 2 205	- 1,3
Talant	11 475	12 172	- 697	- 0,5
Chevigny-Saint-Sauveur	9 969	10 140	- 171	- 0,2
Nevers	36 762	40 934	- 4 172	- 1,0
Cosne-Cours-sur-Loire	10 653	11 396	- 743	- 0,6
Chalon-sur-Saône	44 985	50 110	- 5 125	- 1,0
Macon	34 040	34 472	- 432	- 0,1
Le Creusot	22 783	26 280	- 3 497	- 1,3
Montceau-les-Mines	19 372	20 624	- 1 252	- 0,6
Autun	14 256	16 425	- 2 169	- 1,3
Auxerre	36 200	37 820	- 1 620	- 0,4
Sens	24 883	26 906	- 2 023	- 0,7
Joinny	10 249	10 030	+ 219	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2010.

Évolution de la population dans les aires urbaines comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants en Bourgogne

Aires Urbaines (définition 2010)	Nombre de communes (en 2010)	Population municipale 2010	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2010	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	295	373 734	358 181	+ 15 553	+ 0,4
Beaune	25	35 736	33 031	+ 2 705	+ 0,7
Nevers	58	102 909	105 767	- 2 858	- 0,2
Cosne-Cours-sur-Loire	6	14 195	14 609	- 414	- 0,3
Chalon-sur-Saône	91	132 939	128 209	+ 4 730	+ 0,3
Macon	68	99 875	91 821	+ 8 054	+ 0,8
Le Creusot	11	38 201	42 190	- 3 989	- 0,9
Montceau-les-Mines	11	45 814	47 686	- 1 872	- 0,4
Autun	22	24 505	26 763	- 2 258	- 0,8
Auxerre	73	92 794	90 056	+ 2 738	+ 0,3
Sens	46	61 494	59 636	+ 1 858	+ 0,3
Joinny	1	10 249	10 030	+ 219	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2010.

Évolution de la population en Bourgogne selon la taille des communes

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes	Population municipale 2010	Population sans double compte 1999	Variation 1999-2010	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Moins de 50	73	2 696	2 891	- 195	- 0,6
de 50 à 999	1 689	535 855	495 703	+ 40 152	+ 0,7
de 1 000 à 1 999	174	242 570	224 912	+ 17 658	+ 0,7
de 2 000 à 3 499	46	116 162	113 673	+ 2 489	+ 0,2
de 3 500 à 4 999	18	72 488	73 663	- 1 175	- 0,1
de 5 000 à 9 999	32	219 035	224 091	- 5 056	- 0,2
de 10 000 à 19 999	6	80 050	86 897	- 6 847	- 0,7
de 20 000 à 49 999	7	222 047	238 439	- 16 392	- 0,6
de 50 000 à 99 999	0	0	0	0	-
100 000 et plus	1	151 212	150 138	+ 1 074	+ 0,1
Total	2 046	1 642 115	1 610 407	+ 31 708	+ 0,2

Sources : Insee - Recensements de la population 1999 et 2010.

Les communes de Côte-d'Or selon leur taille au 1^{er} janvier 2010

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2010		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	51	51	7,2	1 851	1 851	0,4
de 50 à 999	586	637	90,2	153 533	155 384	29,6
de 1 000 à 1 999	42	679	96,2	56 527	211 911	40,4
de 2 000 à 3 499	10	689	97,6	25 403	237 314	45,3
de 3 500 à 4 999	2	691	97,9	8 378	245 692	46,9
de 5 000 à 9 999	11	702	99,4	79 540	325 232	62,0
de 10 000 à 19 999	2	704	99,7	25 520	350 752	66,9
de 20 000 à 49 999	1	705	99,9	22 394	373 146	71,2
100 000 et plus	1	706	100,0	151 212	524 358	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2010.

Les communes de la Nièvre selon leur taille au 1^{er} janvier 2010

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2010		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	9	9	2,9	329	329	0,1
de 50 à 999	262	271	86,9	76 063	76 392	34,8
de 1 000 à 1 999	21	292	93,6	30 766	107 158	48,8
de 2 000 à 3 499	8	300	96,2	17 372	124 530	56,7
de 3 500 à 4 999	7	307	98,4	27 110	151 640	69,1
de 5 000 à 9 999	3	310	99,4	20 529	172 169	78,4
de 10 000 à 19 999	1	311	99,7	10 653	182 822	83,3
de 20 000 à 49 999	1	312	100,0	36 762	219 584	100,0
100 000 et plus	0	312	100,0	0	219 584	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2010.

Les communes de la Saône-et-Loire selon leur taille au 1^{er} janvier 2010

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2010		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	5	5	0,9	193	193	0,0
de 50 à 999	461	466	81,3	168 528	168 721	30,4
de 1 000 à 1 999	66	532	92,8	93 407	262 128	47,2
de 2 000 à 3 499	16	548	95,6	40 157	302 285	54,4
de 3 500 à 4 999	6	554	96,7	24 005	326 290	58,7
de 5 000 à 9 999	14	568	99,1	93 937	420 227	75,6
de 10 000 à 19 999	2	570	99,5	33 628	453 855	81,7
de 20 000 à 49 999	3	573	100,0	101 808	555 663	100,0
100 000 et plus	0	573	100,0	0	555 663	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2010.

Les communes de l'Yonne selon leur taille au 1^{er} janvier 2010

Taille (En nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2010		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	8	8	1,8	323	323	0,1
de 50 à 999	380	388	85,3	137 731	138 054	40,3
de 1 000 à 1 999	45	433	95,2	61 870	199 924	58,4
de 2 000 à 3 499	12	445	97,8	33 230	233 154	68,1
de 3 500 à 4 999	3	448	98,5	12 995	246 149	71,9
de 5 000 à 9 999	4	452	99,3	25 029	271 178	79,2
de 10 000 à 19 999	1	453	99,6	10 249	281 427	82,2
de 20 000 à 49 999	2	455	100,0	61 083	342 510	100,0
100 000 et plus	0	455	100,0	0	342 510	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 2010.

Définitions

Population légale : le terme générique de **population légale** regroupe pour chaque commune, la population municipale, la population comptée à part et la population totale.

la population municipale comprend :

les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune,
les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune,
les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune.

la population comptée à part comprend :

les personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

Par exemple, les étudiants majeurs de moins de 25 ans qui, pour leurs études, habitent une commune autre que celle de leur résidence familiale, sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale.

La population comptée à part représente une faible part de la population totale des communes.

la population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Aire urbaine : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue :

- les « grandes aires urbaines » constituées autour d'un pôle de plus de 10 000 emplois.
- les « moyennes aires » constituées autour d'un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois.
- les « petites aires » constituées autour d'un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois.

Le zonage est basé sur les données du recensement 2008.

EPCI : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Note méthodologique

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées dans un décret paru au Journal Officiel le 27 décembre 2012. Elles prennent effet au 1^{er} janvier 2013. Elles se réfèrent au 1^{er} janvier 2010 et se substituent à celles relatives au 1^{er} janvier 2009 publiées l'an dernier. Établies dorénavant chaque année, conformément à la loi du 27 février 2002, les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Les données de population légale au 1^{er} janvier 2010 utilisent les résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2008 à 2012. La nouvelle méthode de recensement substitute au comptage traditionnel organisé tous les huit à neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements sont enquêtés au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune).

Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des données de population sur des zonages géographiques plus larges (EPCI, départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année pour toutes les communes. **Ainsi, les populations légales publiées fin 2012 sur la base des enquêtes de 2008 à 2012 ont pour année de référence 2010.**

Avec cette méthode, les évolutions doivent être observées sur des intervalles de temps d'au moins cinq ans, afin que les échantillons soient renouvelés. En effet, d'une année sur l'autre, le rafraîchissement ne porte que sur un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et sur un cinquième de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Ainsi, aujourd'hui, le **chiffre de population millésimé 2010 ne doit pas être comparé à celui millésimé 2009**, l'incertitude liée au sondage pouvant être supérieure à l'évolution observée. Pour avoir des évolutions statistiquement significatives, il faudra attendre le millésime 2011, chiffre publié fin 2013. Le millésime 2011 pourra être comparé au millésime 2006.

La population totale est le plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques. C'est uniquement cette population qui peut être comparée avec la population sans doubles comptes des recensements généraux antérieurs en particulier ceux de 1990 et 1999.

Pour en savoir plus : www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Marie-Laure Monteil

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Cartographie :
Christophe Clémence

Dépôt légal :
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2013